

Délibération n° 2024-50

Objet : Affectation du Fonds Vert Tours Métropole Val de Loire 2024

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	1
Absent excusé :	0
Votants :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique [Telerecours citoyens](http://Telerecours.citoyens) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 26/09/2024
- date de publication : 26/09/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize septembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Matthieu TABURET.

A donné pouvoir à :

Monsieur Géraud PAPON à Monsieur Matthieu TABURET.

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Sophie CARTIER.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240926-DELIB_2024_50-DE



Madame BOULAY expose :

Par délibération en date du 25 mars 2024, le Conseil Métropolitain a décidé de reconduire pour l'année 2024 le Fonds vert Tours Métropole Val-de-Loire, créé en 2023, afin d'aider les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique et en a approuvé le règlement d'attribution.

Ce fonds, doté à hauteur de 5 millions d'euros, doit permettre d'accompagner financièrement en investissement tous projets en termes de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Au titre du Fonds vert Tours Métropole Val-de-Loire, la Commune de Parçay-Meslay se voit attribuer le montant maximal de **42 747,00 euros** avec la possibilité de réorienter jusqu'à la totalité de ce montant vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences (enveloppe 2).

Suite à la décision du Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement des cours d'école du groupe scolaire « Les Néfliers », dans une logique de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des espaces, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'enveloppe prévue pour la Commune en 2024 au financement de cette opération pour laquelle la première tranche de travaux est programmée à l'été 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 25 mars 2024 portant création et attribution du deuxième Fonds vert Tours Métropole Val-de-Loire ;

VU le règlement d'attribution du Fonds vert Tours Métropole Val-de-Loire pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 10 septembre 2024,

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation de la totalité de l'enveloppe attribuée à la Commune de Parçay-Meslay au titre du Fonds vert Tours Métropole Val de Loire 2024, soit 42 747,00 euros, à l'opération d'aménagement des cours d'école du groupe scolaire « Les Néfliers » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.



Secrétaire de séance,

Sophie CARTIER



Le Maire,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240926-DELIB_2024_50-DE

